

## Compte rendu réunion publique du 06 12 2023

### 1er sujet : vers un centre public de santé

Mme Rossi (adjointe aux finances) était présente. Mme Desmottes (qui remplace M. Andreu) devait arriver plus tard mais elle s'est excusée se matin pour son absence.

M. le député n'a pas répondu à notre invitation et j'avais omis d'inviter d'autres élu-e-s

Les témoignages sont nombreux de personnes sans médecins traitants. Dans ce cadre les lettres à l'ars ont été déposés dans des pharmacies, cabinets médicaux et commerces. Les pharmacies contactées ont accepté le dépôt, à l'exception de celle de la place Ste Anne mais elle change de propriétaire le 16 décembre. Le Pôle de santé et le docteur Janot ont accepté, ce dernier les proposant directement aux patient-es. Le magasin Utile l'a aussi placée dans l'entrée.

Nous avons aujourd'hui plus de 300 lettres et la demande de rdv à l'ars a été faite pour le mois de janvier. Nous avons aussi prévu **une présence sur le marché demain à partir de 10h30** si le temps s'améliore.

Les remarques sur le projet :

Il pourrait être accéléré, les locaux étant disponibles à l'hôpital.

Face aux dépassements d'honoraires qui apparaissent (un médecin au Pôle de Santé), il est précisé que les dépassements d'honoraires n'existent pas dans un centre de santé dans lequel les soignants sont salariés.

Mme Rossi signale que l'intercommunalité travaille sur la réalisation d'un centre de santé avec l'hôpital et la clinique. Elle se dit prête à travailler avec le collectif.

### 2ème sujet : Les services hospitaliers, quels sont les besoins ?

1er constat il est impossible d'avoir des informations sur les services hospitaliers (médecins présents pour les consultations notamment).

Au Centre de Périnatalité de Proximité (CPP) les consultations pour les grossesses sont assurées par des sages femmes, ce qui oblige les femmes à aller à Flers en cas de grossesse pathologique.

Les demandes faites (dans un court laps de temps il est vrai) sont restées sans réponse.

Nous demanderons un rdv ou 3 ou 4 personnes pourraient aller.

**La clinique** : face aux fermetures hebdomadaires (w.e.) et durant les vacances la question a été posée : la clinique a-t-elle une délégation de service public.

Après recherche, il semble que cette notion n'existe pas en matière de santé. Quant à la permanence des soins, elle n'est, malheureusement pas respectée, ni dans le privé, ni dans le public.